

2^{ème} Conférence régionale des acteurs de l'Eau de Guyane

11 décembre 2018 - Préfecture



Plan

Introduction

1- Présentation du plan eau DOM et mise en œuvre dans les autres territoires

2- Le PED en Guyane :

- actions mises en œuvre, bilan et propositions
- dispositifs parallèles d'accompagnement des collectivités

3- Les contrats de progrès

4- Financements eau potable et assainissement

5- Perspectives 2019

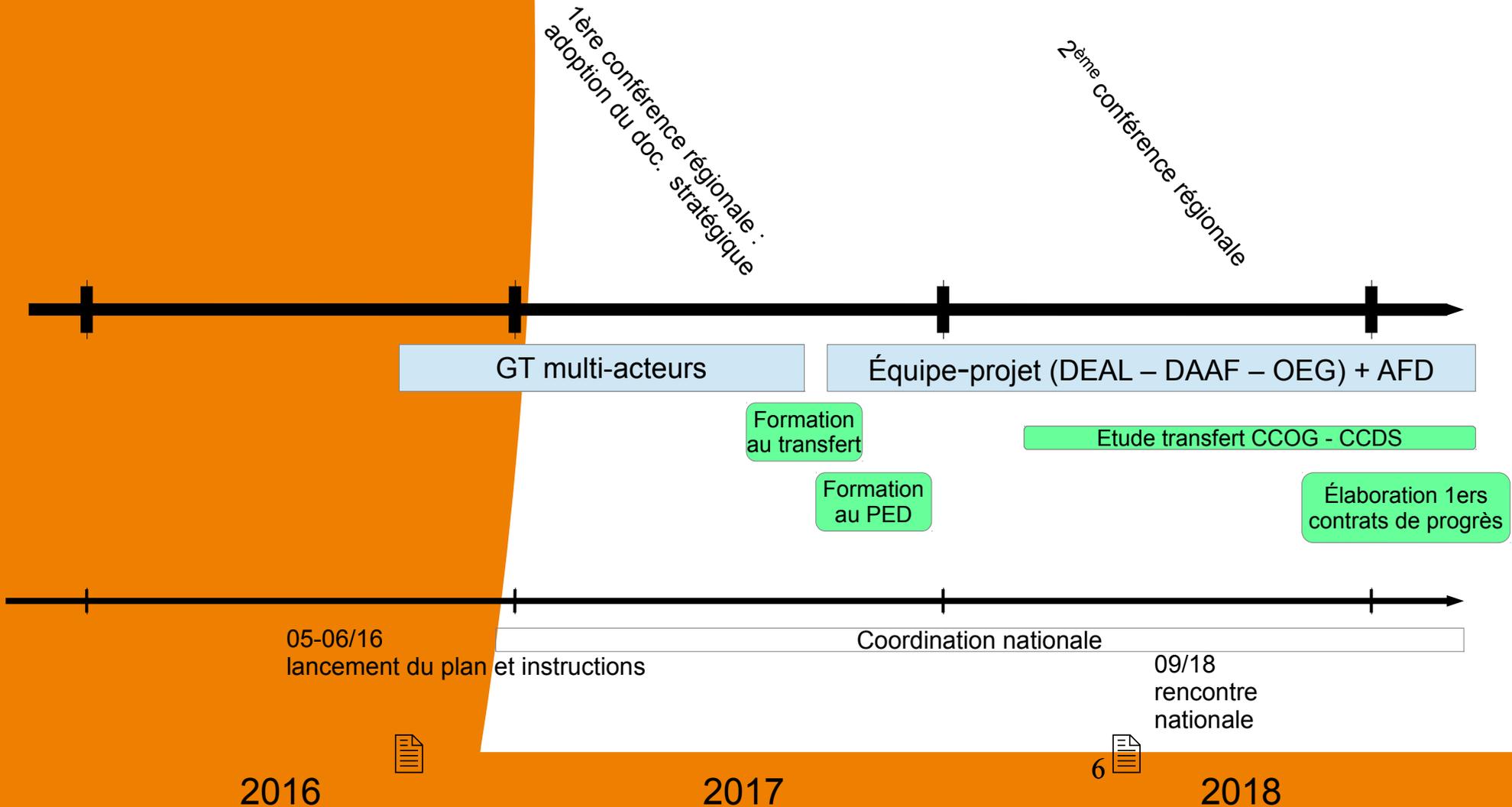
Conclusion

Introduction

1- Présentation du plan eau DOM et mise en œuvre dans les autres territoires

2- Le PED en Guyane

Chronologie des actions du PED en Guyane



Contexte national

- **Genèse**

Juin 2015 Rapport CGEED / CGAER / IGA

« Propositions pour un plan d'action pour l'eau dans les DROM et St Martin »

- **Lancement**

30 mai 2016 publication du plan pour les services d'eau potable et d'assainissement

29 juin 2016 circulaire aux Préfets

- **Information et mise en œuvre au niveau national (2016 - 2017)**

- **Nouvelle dynamique en 2018**

- Assises de l'eau (volet 1 terminé, volet 2 en cours)

- 16 juillet : conférence nationale

- 30 juillet : note technique MOM-MTES

- 17 septembre : rencontre des acteurs de l'eau et de l'assainissement dans les outre-mer

Mise en œuvre en Guyane

- **Lancement**

- Juillet – décembre 2016 : Information et consultation préalable
- Novembre 2016 – juin 2017 : Groupe de travail multi-acteurs : Office de l'Eau, DAAF, SGAR, ARS, Collectivité Territoriale de Guyane / PAE, AFD et Caisse des Dépôts et DEAL

- **1^{ère} Conférence régionale des acteurs 29 juin 2017**

- co-présidence Préfecture – CTG
- Invités : représentants des communes et EPCI, AFD, Caisse des dépôts, Office de l'Eau, services de l'État
- Adoption du document stratégique

Mise en œuvre en Guyane

- **Formations, sensibilisation, études**

- Formation au transfert de compétences : 3 EPCI/8 communes, 16 participants, mai/juin 2017
- Formation au plan eau DOM/contrats de progrès : 7 communes, 17 participants dont 2 élus, novembre 2017
- Étude accompagnement au transfert de compétences eau-assainissement CCOG : réunion restitution phase 1 «état des lieux » en 12/2018

CCDS : réunion lancement en 10/2018

- **Vers l'élaboration des premiers contrats de progrès**

- **2^{ème} conférence régionale du 11 décembre 2018**

Document stratégique adopté (29/06/17)

Diagnostic en bref

→ développement des infrastructures : d'importants besoins identifiés

→ capacités opérationnelles des services des collectivités au cœur de la problématique

→ efforts à réaliser pour tendre vers l'équilibre économique des services

Document stratégique adopté (29/06/17)

4 PRINCIPES DIRECTEURS

- 1- renforcer la gouvernance et les capacités opérationnelles des collectivités compétentes
- 2- développer la gestion et la maîtrise financière des services publics d'eau potable et d'assainissement
- 3- redéfinir les priorités techniques et renforcer la planification afin d'offrir un service public de l'eau potable et de l'assainissement durable et de qualité
- 4- mieux intégrer les politiques de l'eau potable et d'assainissement dans les grands enjeux du développement du territoire

Bilan du PED et propositions

synthèse de l'atelier préparatoire à la rencontre nationale du 17 septembre 2018

- Lancement des études sur le transfert de compétences

- Lancement des travaux sur les contrats de progrès

Les succès

- Réalisation d'ateliers de concertation sur le transfert de compétences par la CCOG

- Participation limitée des collectivités

Les difficultés rencontrées - Craintes de certaines collectivités d'être pénalisées financièrement

- Peu de ressources financières supplémentaires / déficit structurel

- Freins au transfert de compétence (contraintes géographiques)

- Manque de communication et d'appui de la coordination nationale

Les propositions

- Sensibilisation des élus ;
- Projet de subvention d'ETP au sein des EPCI
- Financement exceptionnel pour la Guyane de l'accès à l'eau potable afin de résorber le retard structurel très important ;
- Report de l'échéance du 1/01/19 pour la signature de l'ensemble des contrats de progrès, impossible à tenir en Guyane ;
- Recours à des solutions innovantes en réponse à l'isolement de certains territoires ;
- Pour certaines collectivités l'eau ne peut pas et ne pourra pas payer l'eau.

Dispositif parallèle d'accompagnement des collectivités

Recrutement d'un ingénieur eau et assainissement au sein des EPCI

Portage : OEG/DEAL

Financement : AFB/OEG/EPCI/DEAL

Durée : 2 ans et objectif de pérennisation du poste

Pour la CCOG : convention AFB en attente de signature

Mission :

- transfert compétences eau potable et assainissement (1/3)
- montage et suivi projets communes (2/3)

Dispositif parallèle d'accompagnement des collectivités

Création d'une unité d'ingénierie de projet

Portage : OEG

Opportunité : assises OM

Financement : AFB / OEG / autre à déterminer

Durée : 3 ans et objectif de pérennisation de 3 postes

Convention AFB en attente de signature

Mission :

- Conseil et assistance technique aux maîtres d'ouvrage au-delà de la mission réglementaire et cadrée de l'Office

3- Les contrats de progrès

Définition des contrats de progrès

- ✓ Contrats (5 ans) élaborés par les collectivités en concertation et avec l'appui d'une assistance technique
- ✓ Engagement réciproque de la collectivité et des financeurs
- ✓ Des contrats de progrès sur mesure



La démarche tout aussi importante que le Contrat lui même



Se fixer des objectifs atteignables



S'atteler à les obtenir

financement des projets au coup par coup → financement avec planification pluri-annuelle
+ objectifs d'amélioration de la gestion technique et financière des services

Une contractualisation en deux phases

	Jusqu'au transfert des compétences	Après le transfert des compétences
Collectivités compétentes	16 communes CACL	CACL, CCDS, CCOG, CCEG
Niveau d'exigence des contrats	Progressif et réaliste	Réaliste
Focus dans les contrats	Gestion et équilibre économique, transfert de compétences, outils de planification	Toutes actions d'amélioration

Les étapes d'élaboration du contrat de progrès

1- Diagnostic des services :
technique, financier et organisationnel

2- Amélioration
des services, programme
d'investissement, mesures
d'accompagnement

4- Production et mise
en débat

3- Perspectives financières

CONTRAT
DE
PROGRÈS

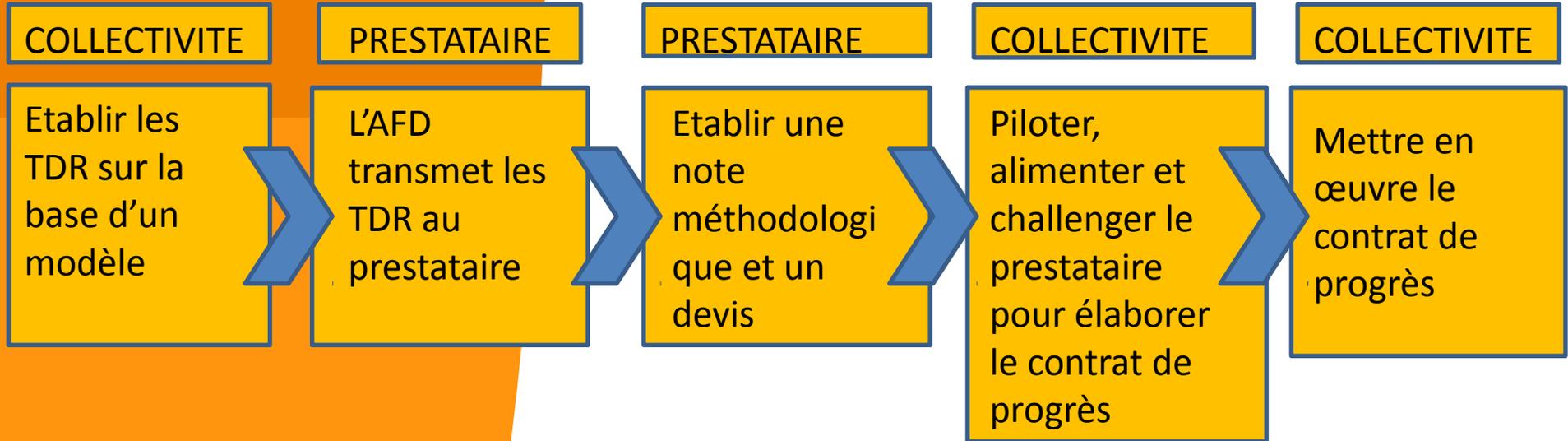
Assistance technique financée par l'AFB et l'AFD

- Accord-cadre signé pour fournir un **appui technique, financier et d'aide à la décision aux collectivités**
- 2 groupements de prestataires retenus :
 - Calia Conseil / BRL Ingénierie / Peyrical & Sabattier
 - Office International de l'eau (OIEAU) / Ernst & Young

Point d'avancement à début décembre 2018 :

- Saint Laurent – Mana –Awala Yalimapo : prestataire mandaté, phase préparatoire en cours, réunion de lancement dans les communes prévue pour janvier 2019
- CACL: négociation avec le prestataire en cours, lancement prévu début 2019
- Papaïchton : TdR reçus

DEMARCHE A SUIVRE POUR BENEFICIER DE L'APPUI TECHNIQUE



4- Financements eau potable et assainissement

Les financements européens en Guyane sur 2014-2020

Sur le FEDER :

Maquette UE : 19 M€

14 dossiers programmés

Pour une enveloppe UE de 8 M€

Taux de programmation 42.40%

Reste à programmer : 11 M€

5 dossiers en cours d'instruction sollicitant 8.5 M€

Les financements européens en Guyane sur 2014-2020

Sur le FEADER – Adduction Eau Potable :

Maquette UE : 10.7 M€

10 dossiers programmés

Pour une enveloppe UE de 3.9 M€

Taux de programmation 36 %

Reste à programmer : 6.7 M€

2 dossiers en cours d'instruction sollicitant 0.35 M€

Les financements européens en Guyane sur 2014-2020

Sur le FEADER – Assainissement :

Maquette UE : 11 M€

7 dossiers programmés

Pour une enveloppe UE de 4 M€

Taux de programmation 36 %

Reste à programmer : 7 M€

Aucun nouveau dossier déposé à ce jour.

Les financements de l'État

- ✓ La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR
- ✓ Le Fonds Exceptionnel d'Investissement - FEI
- ✓ Les aides de l'Agence Française pour la Biodiversité
- AFB (ex-ONEMA)
- ✓ Les prêts de l'Agence Française de Développement et de la
Caisse des Dépôts et des Consignations

L'Agence Française pour la Biodiversité

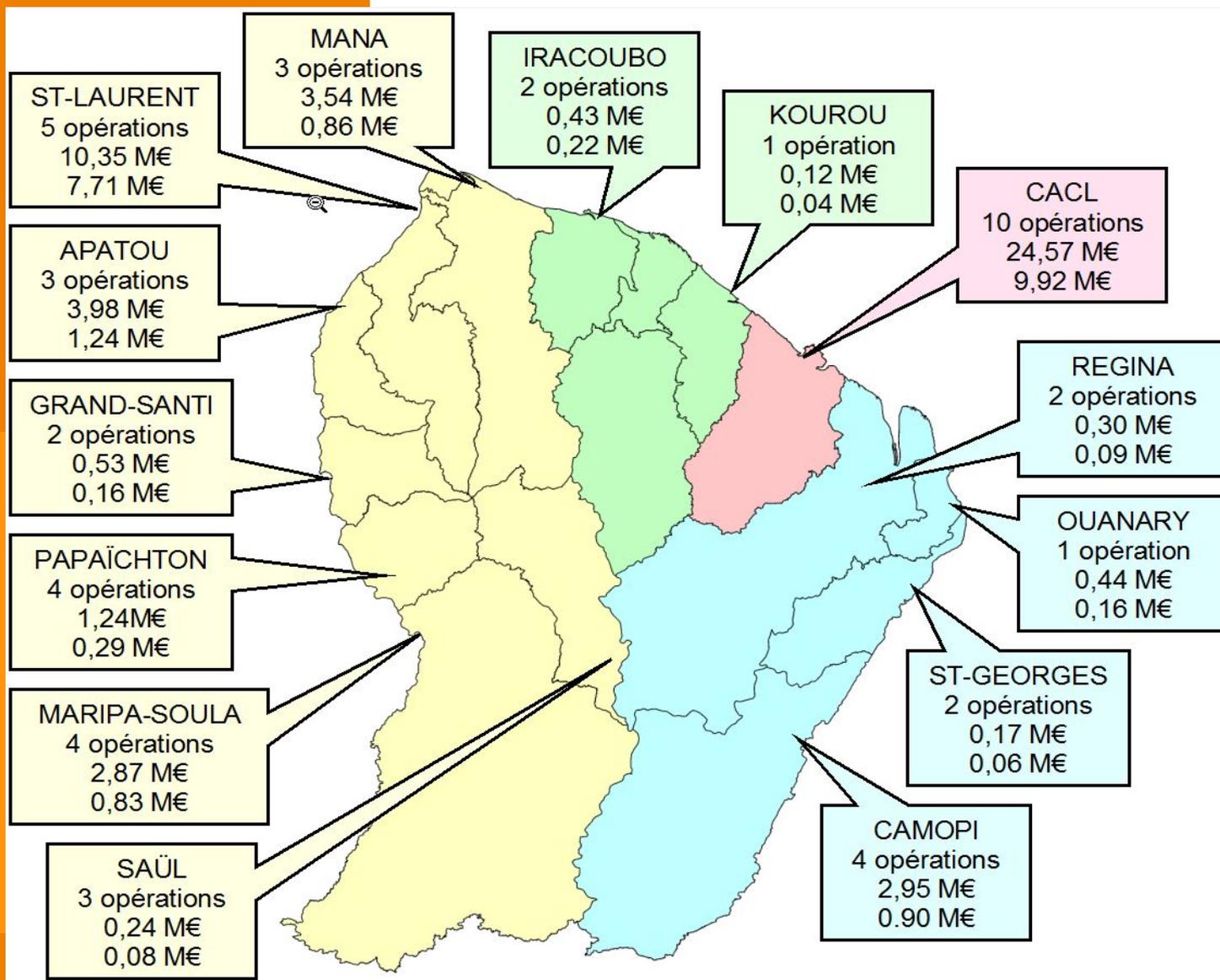
- ✓ Un mécanisme de solidarité inter-bassins
 - prélèvement sur les redevances payées aux agences de l'eau par les usagers de métropole

- ✓ Des aides attribuée aux collectivités d'Outre-mer
 - via l'AFB
 - pour la mise en œuvre des directives DERU et DCE
 - Pour le développement des infrastructures
 - ◆ études et travaux neufs d'assainissement des eaux usées et d'eau potable
 - ◆ recherche de fuites et renouvellement de réseaux
 - ◆ études relatives à la GEMAPI

Les financements État engagés et en cours

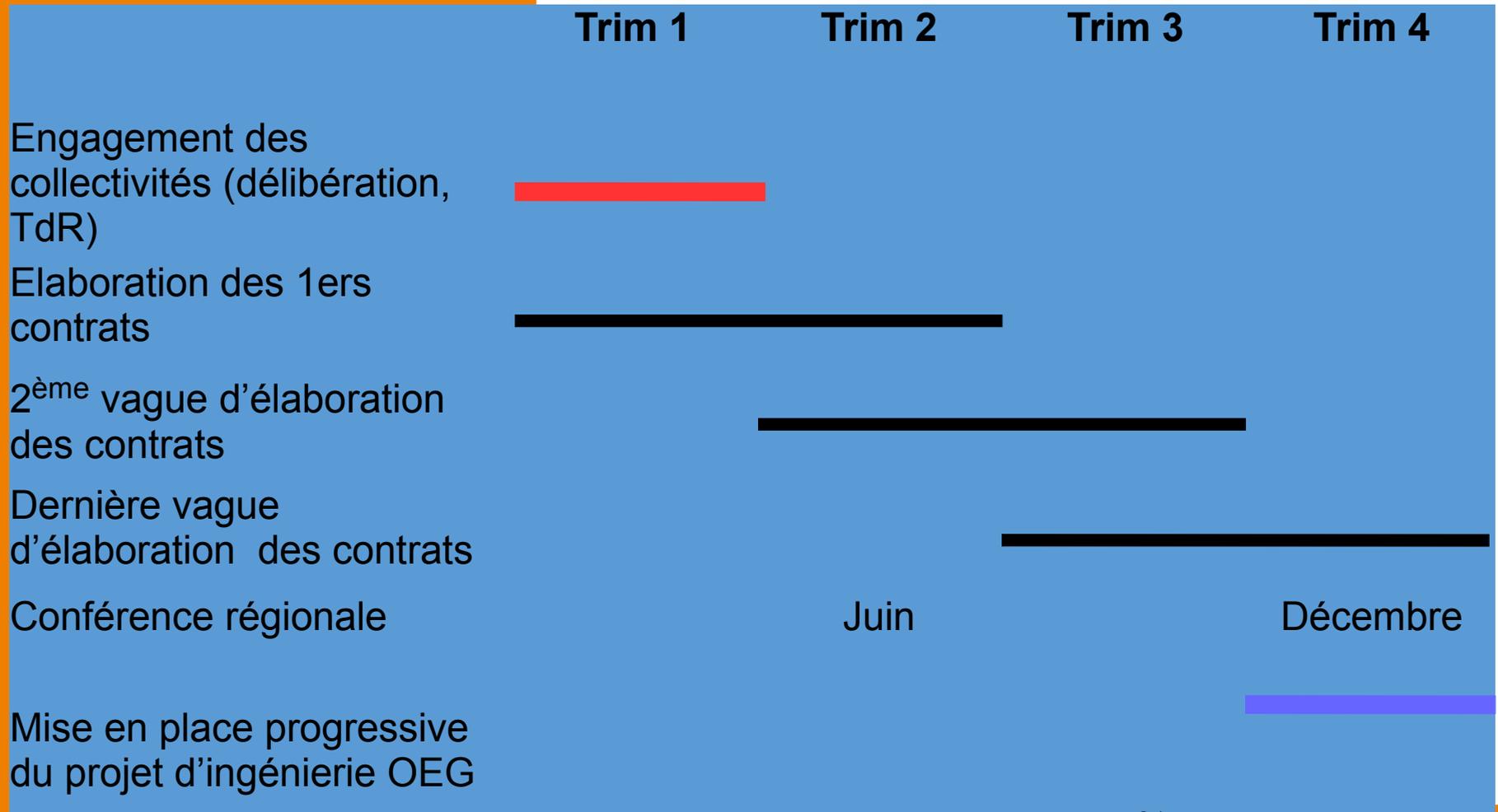
- 46 opérations aidées par l'État en cours de réalisation:
 - ✓ 18 opérations sur l'eau potable
 - ✓ 27 opérations sur l'assainissement des eaux usées
 - ✓ 1 opération sur les eaux pluviales
- Montant total des opérations bénéficiant des aides de l'État = 51,7 M€
- Aides de l'État = 22,5 M€ (43,5%)
 - ✓ dont FEI = 5,5 M€
 - ✓ dont AFB = 17,0 M€
- Montant total des aides de l'État payé au 30/11/2018 = 8,6 M€
 - ✓ dont FEI = 0,8 M€ (14,2%)
 - ✓ dont AFB = 7,8 M€ (45,9%)

Les opérations engagées et en cours



5- Perspectives 2019

Proposition de calendrier



Conclusion